
LES ÉCOLES DU NORD-OUEST

Les catholiques demandent des droits égaux

NOUS reproduisons avec plaisir cet article paru la semaine dernière dans le Canada, de Montréal.

Il fait partie d'une remarquable série d'articles sur le même sujet.

Dans un article sur la question des écoles séparées au Nord-Ouest, le *Witness* citait, hier, les paroles de l'hon. George Brown en 1895, au sénat, lors de la discussion sur l'organisation des territoires.

M. Brown s'est opposé, à ce moment, à l'établissement d'écoles séparées au Nord-Ouest.

« Le pays, dit-il, se peuple de gens de toutes classes, de toutes croyances ; et si chaque classe demande son système particulier d'éducation, il en résultera une confusion inextricable. On a dit que la clause a été insérée pour la protection des protestants contre les catholiques, ces derniers étant les plus nombreux. Mais pour moi, parlant pour les protestants et en leur nom, je suis en position de dire qu'ils n'ont pas besoin de cette protection. »

L'hon. George Brown avait raison. Partout où les catholiques ont été en majorité, ils ont été assez libéraux pour permettre aux protestants d'élever leurs enfants dans l'atmosphère religieuse qu'ils préfèrent. En 1875, on pouvait croire peut-être encore, malgré le déplorable incident du Nouveau-Brunswick, qu'une majorité protestante serait assez libérale pour ne pas imposer aux catholiques un système d'éducation répugnant à leur conscience.

Depuis, nous avons eu la malheureuse loi de Manitoba, en 1890 ; nous avons eu de violentes campagnes menées dans Ontario contre les écoles séparées.

Et si le *Witness* veut être franc, il conviendra avec nous que si l'événement a justifié la prétention de l'hon. George Brown, que les